



POLITIQUE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCÉ

1. Objectif

Cette Politique se fonde sur l'engagement de TFI International Inc. à trouver des solutions pratiques, significatives et appropriées au soutien de la prévention et de l'élimination efficace du travail des enfants et du travail forcé, conformément aux principes énoncés par l'Organisation internationale du travail (OIT) et par le Code du travail du Canada ainsi que des lois similaires en vigueur dans chacune des provinces du Canada.

2. Politique

TFI International Inc. et ses filiales (collectivement appelées "TFI") n'emploieront aucune personne sous le plus élevé de l'âge de seize (16) ans ou l'âge minimum d'admission à l'emploi local.

Aucun employé sous l'âge de dix-sept (17) ans ne sera requis de travailler après 23:00 ou avant 6:00.

TFI interdit strictement et expressément l'utilisation, par l'une quelconque de ses filiales, du travail des enfants et du travail forcé. Aucun employé n'est obligé de travailler contre son gré, ou sujet à de la punition corporelle, à de la menace ou à de la coercition de quelque sorte relativement au travail.

Une politique de tolérance zéro existe à l'égard de toute violation de cette Politique.

3. Implantation

Cette Politique est et sera en tout temps disponible au public par l'entremise de TFI et ses filiales, et sera clairement communiquée à tous les employés de façon à ce qu'elle soit comprise.

Les contrats d'emploi et autres documents contenant tous les détails relatifs aux employés, incluant l'âge, sont conservés dans les établissements de TFI et sont ouverts à vérification par tout personnel autorisé ou organisme pertinent.

4. Surveillance & Audit

Une évaluation périodique peut être faite par TFI; dans ce contexte, le département des ressources humaines pourrait mener des vérifications aléatoires pas plus souvent que sur une base annuelle.

5. Amendement

TFI cherche continuellement à rendre cette Politique aussi pertinente et effective que possible. À cet effet, TFI peut amender cette Politique de temps en temps.

Adoptée par le comité de gouvernance d'entreprise et des candidatures de TFI International Inc. le 20^e jour d'octobre 2016, et approuvée par son conseil d'administration le même jour.